

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

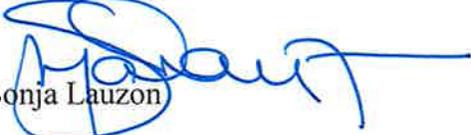
Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois d'août 2018, au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 253-2018, ayant trait à la tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les opérations du camping et de la marina pour la saison 2019, abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 242-2017.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16h30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16^e jour du mois d'août 2018.

La Directrice générale adjointe,



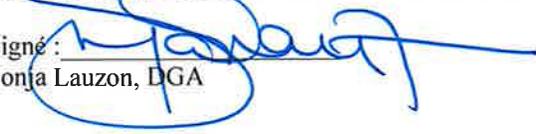
Sonja Lauzon

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 253-2018

Je, soussignée, Sonja Lauzon, Directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 16 août 2018, une copie dans le journal « Le Régional » dont la parution est le 16 août 2018, et ce, conformément à l'article 345 de la Loi sur les Cités et Villes.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'août de l'an 2018.



Signé :
Sonja Lauzon, DGA